



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 11008

Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'application de la loi concernant l'accessibilite des batiments ouverts aux personnes handicapees. Cette loi, qui faisait suite au plan « ville ouverte » qu'avait adopte le Gouvernement en 1990 visant a ameliorer l'accessibilite des villes et des equipements aux personnes handicapees et a mobilite reduite, a ete votee a l'unanimité par le Senat et l'assemblee nationale (loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite aux personnes handicapees des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public). Le decret d'application de cette loi relatif aux installations neuves ouvertes au public prevu par les articles L. 111-7 du code de la construction et de l'habitation et L. 421-3 du code de l'urbanisme, n'a toujours pas ete publie. Il lui demande de bien vouloir lui faire savoir s'il est envisage de mettre en oeuvre rapidement et de facon effective ces dispositions legislatives qui sont de nature a favoriser une meilleur integration des personnes handicapees et a mobilite reduite.

Texte de la réponse

Le decret no 94-86 du 26 janvier 1994 pris en application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite aux personnes handicapees des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations accueillant du public, a ete publie au Journal officiel le 28 janvier 1994. Sa publication s'inscrit dans un programme plus general relatif a l'accessibilite aux installations aux personnes handicapees.

Données clés

Auteur : [M. Malvy Martin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11008

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 556

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1117